

Cabinet de courtage  
**Revert et Badelon**

*Formulaire de Souscription  
Responsabilité Civile Professionnelle*

**Remarque Importante**

Ce questionnaire est un document destiné à l'assureur ayant pour objet de renseigner celui-ci sur les risques proposés par le souscripteur. Si ces risques sont acceptés par l'assureur, les éléments du questionnaire serviront de base à l'établissement du contrat.

**Renseignements Personnels du Praticien :**

Nom : Tel :  
Prénom : Mobile :  
Adresse Personnelle : Fax :  
Code postal : E-mail :  
Ville :

**Renseignements sur l'entreprise :**

Dénomination du cabinet : Date de création :  
Adresse : Date début de l'exercice :  
Code postal : Forme Juridique :  
Ville : SIREN :

- ❖ *Aucune adhésion à un syndicat ou association n'est nécessaire à la souscription de ce contrat*

## Situations actuelles et antécédents :

**Etiez-vous, les années passées, assuré en RC Professionnelle ?**

**Oui**                       **Non**

Si non, pourquoi ?

**Coordonnées de l'Assureur précédent :**

Nom ?

Numéro de police ?

Montant de la prime ?

● **Avez vous été titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet de la part du précédent assureur, d'une résiliation pour sinistre au cours des 12 derniers mois?**                       **Oui**                       **Non**

● **Votre RC Professionnelle et/ou RC Exploitation, celle de vos praticiens a-t-elle déjà été mise en jeu de façon amiable ou judiciaire?**

**Oui**                       **Non**

*Si oui, merci de préciser les circonstances*

● **Avez-vous connaissance de fait, événement susceptible de mettre en jeu votre RC Professionnelle et/ou RC Exploitation, celle de vos praticiens ?**

**Oui**                       **Non**

*Si oui, merci de préciser les circonstances*

Famille choisit selon la spécialité

Cocher la prime choisit en fonction du tableau ci-dessous.

- Famille 1 : 195,30 € TTC annuelle
- Famille 2 : 108,10 € TTC annuelle
- Famille 3 : 86,30 € TTC annuelle

*Souscrire dans la famille qui couvre les garanties les plus larges si vous pratiquez plusieurs spécialités.*

Famille 1 : Prime 195,30 € TTC Montant des garanties 150 000 €	Famille 2 : Prime 108,10 € TTC Montant des garanties 90 000 €	Famille 3 : Prime 86,30 € TTC Montant des garanties 45 000 €
<p><i>Cycle Long :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chiropratique</li> <li>➤ Etiopathie</li> <li>➤ Ostéopathie</li> <li>➤ Acupuncture</li> <li>➤ Art Floral</li> </ul>	<p><i>Cycle Moyen :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aromathérapie</li> <li>➤ Diététique</li> <li>➤ Hypnose Ericksonienne</li> <li>➤ Médecines traditionnelles chinoises</li> <li>➤ Méthode Bowen</li> <li>➤ Méthode Gesret</li> <li>➤ Morphopsychologie</li> <li>➤ Naturopathie</li> <li>➤ Phytothérapie</li> <li>➤ Posturologie</li> <li>➤ Programmation Neuro Linguistique</li> <li>➤ Psychologie clinique</li> <li>➤ Psychopratique</li> <li>➤ Somato-relaxologue</li> <li>➤ Sophrologie</li> </ul>	<p><i>Cycle Court :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Art thérapie</li> <li>➤ Atlas Profilax</li> <li>➤ Ayurveda massage</li> <li>➤ Emotional Freedom technic</li> <li>➤ Fasciathérapie</li> <li>➤ Géobiologie</li> <li>➤ Hydrothérapie du colon</li> <li>➤ Kinésiologie</li> <li>➤ Magnétisme</li> <li>➤ Massages toutes techniques</li> <li>➤ Méthode Feldenkrais</li> <li>➤ Méthode Naet</li> <li>➤ Qi gong</li> <li>➤ Rebutologie</li> <li>➤ Réflexologie</li> <li>➤ Relaxologie</li> <li>➤ Shiatsu</li> <li>➤ Thérapies énergétiques</li> <li>➤ Yoga</li> </ul>

## Engagements :

Le proposant :

- déclare sincères et, à sa connaissance, exacts les renseignements fournis ci-dessus et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire l'Assureur en erreur dans l'appréciation du risque proposé,
- accepte, en conséquence, que la présente Proposition serve de base au contrat ou à l'avenant qu'il désire souscrire et en fasse partie intégrante,
- reconnaît avoir été informé :
  - que toute réticence, fausse déclaration ou inexactitude dans les réponses aux questions qui précèdent, entraîne les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des Assurances,
  - qu'il peut demander à l'Assureur communication et rectification de toute information le concernant, qui figurerait sur tout fichier à usage de la Société. Ce droit, prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, peut être exercé auprès du Département "Communication".

Fait à,

Le,

Signature et cachet du proposant :  
(Avec mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A RENVoyer AVEC VOTRE CHEQUE A :  
REVERT & BADELON  
72 bis, rue de la folie Regnault 75011 PARIS  
**(Chèque à ordre de REVERT & BADELON)**